MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil dix-sept, le quinze mai, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
9 mai 2017

Conseillers en exercice : 27
Présents : 17
Procurations : 4
Votes : 21

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
15 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le quinze mai à 19 h
Le Conseil Municipal d'Eyragues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Max GILLES, Maire.
Date de la convocation : 9 mai 2017

Étaient présents les conseillers municipaux :
GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, DELAIR Patrick, MISTRAL Christiane, GAVANON Michel, BASNEL Françoise, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, POUJOL Odile, MIGNOT Brigitte, NIETO Corinne, BOUCHET Aurélien,.

Absents excusés et représentés :
PACCHIONI Maryse a donné procuration à JULLIAN Madeleine, DELILLE Nicole, a donné procuration à DELAIR Patrick, DELABRE Eric a donné procuration à MISTRAL Christiane, MARCEL David, a donné procuration à POURTIER Yvette.

Absents excusés : LAUGE Sylviane, AMAT Bruno, MISTRAL Christelle, CHABAUD Sandra, ROSSI Yannick, AUBERY Jérémy.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h00.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières

1.1. Attribution d'une subvention au club de rugby (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Comme suite à l'accord trouvé entre les clubs de rugby d'Eyragues et de Noves en vue de la constitution d'une équipe première, il est proposé au Conseil d'attribuer au RCE une subvention de 10 000,00 € au titre de l'année 2017.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le versement de la subvention proposée.

1.2. Fixation des tarifs des séjours d'été pour les jeunes de la Commune (D)

Rapporteur : Françoise BASNEL

La Commune organise du 01 au 05 août un séjour à Ancelle pour les enfants de 8 à 12

ans, et du 23 au 28 juillet un séjour en Lozère pour les jeunes de 12 à 17 ans.

Il est proposé de fixer l'aide que la Commune apporte aux familles en fonction de la capacité contributive de celles-ci, en retenant les mêmes tranches que celles définies pour l'ALSH, de la façon suivante :

Pour le Séjour en Lozère (coût du séjour par participant : 372 €)

	Quotient Familial	Montant de l'aide communale
Tranche 1	0-900 €	30 € par jour
Tranche 2	901-1500 €	15 € par jour
Tranche 3	Supérieur à 1501 €	0 € par jour

Pour le Séjour à Ancelle (coût du séjour par participant : 505 €)

	Quotient Familial	Montant de l'aide communale
Tranche 1	0-900 €	40 € par jour
Tranche 2	901-1500 €	18 € par jour
Tranche 3	Supérieur à 1501 €	0 € par jour

Il est précisé que l'aide communale ne peut intervenir qu'une fois par an et par enfant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve l'organisation des séjours et leurs tarifs tels que proposés.

1.3. Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Régional PACA pour l'acquisition de la propriété du Mas de la Chapelle (D)

Rapporteur : Max GILLES

L'acquisition de la Propriété du Mas de la Chapelle est envisagée par la Commune.
Le coût d'acquisition de cette propriété est de 970 000 €.
Il est proposé au Conseil de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional au titre de l'aide aux achats fonciers. Le montant maximal de la subvention est de 200 000 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la sollicitation de la subvention proposée.

2. Affaires Administratives

2.1. Vœu de soutien à la Commune de Miramas pour le maintien de l'espace d'accueil de la Sécurité Sociale (D)

Rapporteur : Yvette POURTIER

La Commune de Miramas est confrontée à un projet de transformation en simple permanence d'accueil de son espace de sécurité sociale.

Cette régression de l'offre de service est inacceptable pour un centre qui accueille en moyenne 120 à 150 personnes par jour.

Cette proposition porte atteinte à la continuité et à l'égalité d'accès aux services publics et conduit à un déséquilibre de la couverture du territoire

Aussi il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une motion pour soutenir toutes les initiatives de la Commune de Miramas pour assurer le maintien de ce centre de la sécurité sociale sur son territoire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve l'adoption de la motion proposée.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Avancement de travaux/projets (I)

3.1.1. Quartier du Planet

Monsieur Patrick DELAIR informe le Conseil qu'en raison du retard pris sur le chantier, une partie de celui-ci sera réalisée par un autre prestataire qui sera désigné à l'issue de la consultation lancée par les services communaux.

4. Divers

Monsieur le Maire informe le Conseil du lancement d'une consultation en vue du choix d'un bureau d'ingénierie chargé d'assister la Commune dans la conduite des études préalables à la réalisation du lotissement du collège (archéologie préventive, géotechnique, nivellement, voiries, etc. …).

Monsieur le Maire informe le Conseil sur le projet d'extension de la Maison de retraite Publique « Le Hameau » suite à la réunion avec les services de l'Agence Régionale de Santé.

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la satisfaction exprimée par l'ensemble des commerçants du marché suite à son déplacement sur le site de la Halle.

Monsieur le Maire félicite les organisateurs de la manifestation « Entre les Fleurs et l'Art » du 7 mai dernier, celle –ci s'étant parfaitement déroulée d'une qualité visuelle remarquable. De même la prestation effectuée par l'ensemble Jazz Manouche a parfaitement accompagné cette manifestation.

Monsieur le Maire informe le Conseil sur la consultation en vue du choix d'un architecte pour l'extension du tennis. Des représentants du tennis seront associés à l'élaboration du projet.

Monsieur le Maire évoque le choix de l'entreprise pour la réalisation du city park. Il s'agit de l'entreprise TOTEM de Monteux. Cet équipement sera d'une surface de 300 m² et une pré-implantation sera effectuée par les services communaux dans les prochains jours.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission de M. Nicolas BACHELARD, agent des services techniques.

Pour assurer son remplacement la Commune procèdera au recrutement d'un jeune sous contrat d'avenir d'une durée de trois ans.

Monsieur le Maire informe le Conseil sur les économies d'énergie suite aux groupements d'achats organisés par le SMED 13 qui représente 13 000 € pour l'électricité et 7 000 € pour le gaz.

Madame POURTIER informe le Conseil sur l'avancement de la rédaction du DICRIM qui a été transmis pour avis au corps des sapeurs-pompiers d'Eyragues.
Elle fait part également d'un souci de visibilité qui demeure au niveau du croisement entre la rue Auguste Fouquet et la route de Saint-Andiol, aggravé par le stationnement de véhicules sur le trottoir Avenue de la République.

Madame Brigitte MIGNOT fait part d'un souci de visibilité à la sortie du Chemin de Saint Bonnet en direction de l'Avenue Général de Gaulle due aux jardinières plantées de bambous placées sur la terrasse du bar du Commerce.

Monsieur le Maire répond que ces questions de sécurité seront étudiées avec M. Patrick DELAIR.

Monsieur André RICARD fait par du nettoyage des fossés du chemin de saint Bonnet dans lesquels ont été trouvé des plastiques et un câble accroché à une branche de cyprès.

Madame Madeleine JULLIAN évoque l'encombrement du passage menant à la porte de secours de la salle de judo du complexe sportif.

Monsieur Michel GAVANON informe le Conseil sur la préparation de l'édition estivale de l'Eyraguen qui doit être bouclée pour fin juin. Il demande à l'ensemble des présidents de commissions de lui faire part des informations à diffuser.
Il informe également le Conseil sur les divers évènements et manifestations qui se dérouleront d'ici au 15 juin.
A propos des rythmes scolaires, il fait part au Conseil de la perspective de retour aux horaires antérieurs à la réforme Peillon. Cette possibilité faisant partie du programme du Président élu.

Monsieur le Maire fait part au Conseil des remerciements reçus relatifs à l'aménagement du préau de l'école primaire et de l'invitation à la fête du Clos Serein.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

La Secrétaire de Séance	Le Maire
Yvette POURTIER	Max GILLES